



**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

**RAPPORT ANNUEL**  
**2004**

**L'ÉCONOMIE MONDIALE AU SERVICE DE TOUS**

## Table des matières

Faits marquants	ii
Message du Directeur général	vi
Conseil d'administration	viii
<b>1</b> La mission de surveillance du FMI : promouvoir la croissance et la stabilité	3
<b>2</b> Renforcement du système financier international	25
<b>3</b> Réformes des politiques et des modalités de prêt	39
<b>4</b> Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu	51
<b>5</b> Assistance technique et formation	61
<b>6</b> Gouvernance, coopération et transparence	69
<b>7</b> Opérations et politiques financières	77
<b>8</b> Budget, ressources humaines et organisation	93
Appendices	105

## Une institution mondiale

Le Fonds monétaire international est une agence spécialisée du système des Nations Unies créée par traité en 1945 pour veiller à la bonne santé de l'économie mondiale. Le FMI a son siège à Washington, et il est gouverné par ses 184 États membres, ce qui lui confère une dimension quasi universelle.

Le FMI est l'institution centrale du système monétaire international — le système de paiements internationaux et de changes qui permet les courants d'échanges entre les nations.

De par ses Statuts, le FMI a mission de faciliter l'expansion harmonieuse du commerce mondial, de promouvoir la stabilité des taux de change, d'éviter les dévaluations compétitives et de favoriser la correction ordonnée des problèmes de balance des paiements de ses pays membres.

Afin d'atteindre ces objectifs, le FMI

- Suit l'évolution et les politiques économiques et financières au niveau national et au plan mondial, et offre à ses pays membres des conseils de politique générale en s'appuyant sur plus de soixante années d'expérience.

- Prête ses ressources aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements, à titre temporaire, à l'appui de mesures d'ajustement et de réformes visant à corriger les problèmes de fond.

- Fournit aux gouvernements et aux banques centrales de ses pays membres son assistance technique et des services de formation dans les domaines relevant de sa compétence.

Ouvrant à renforcer le système financier international et à accélérer les progrès dans la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'à promouvoir des politiques économiques avisées dans tous ses pays membres, le FMI contribue à mettre la mondialisation au service de tous.

Le *Rapport annuel du Conseil d'administration du FMI* retrace les activités du Conseil durant l'exercice écoulé (1<sup>er</sup> mai 2003 au 30 avril 2004). Il rend compte, pour l'essentiel, des discussions du Conseil sur les politiques et opérations de l'institution. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du FMI : [www.imf.org](http://www.imf.org).



**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

**RAPPORT ANNUEL**  
**2004**

**L'ÉCONOMIE MONDIALE AU SERVICE DE TOUS**

# Faits marquants



Séance d'ouverture de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale tenue à Dubaï (EAU) en septembre 2003, pour la première fois dans un pays du Moyen-Orient.

L'action menée par le FMI durant l'exercice 2004 s'est déployée, il faut s'en féliciter, sur fond de reprise de l'économie mondiale, après le ralentissement observé en 2001–02. La croissance du PIB mondial en 2003 a pratiquement atteint son taux tendanciel à long terme de 4 %, tandis que l'inflation est restée maîtrisée. La croissance du commerce international a redémarré et les flux nets de capitaux privés vers les marchés émergents et les pays en développement ont augmenté, alors que les marges des émissions obligataires des pays émergents se sont réduites.

La reprise mondiale s'est affermie sous l'impulsion des États-Unis et de certaines économies asiatiques, notamment de la Chine. Le maintien des taux d'intérêt à de bas niveaux dans les économies avancées, dans un environnement caractérisé par des politiques monétaires plus crédibles et des politiques budgétaires expansionnistes dans de nombreux pays, a contribué à l'amélioration de la croissance mondiale. La vigueur des résultats obtenus par nombre d'économies de marché émergentes est le reflet des mesures prises ces dernières années pour accroître leur souplesse et leur résistance.

Au cours de l'exercice 2004, le FMI a continué à œuvrer, avec ses États membres, à la promotion d'une croissance durable et de la stabilité financière — et, partant, au recul de la pauvreté dans les pays à faible revenu — par ses activités de surveillance et de conseil, les financements à l'appui des programmes de stabilisation et de réforme, ainsi que par l'assistance technique pour l'élaboration de politiques saines et l'édification d'institutions robustes.

## Surveillance

Comme les années précédentes, une large part des interventions du FMI au cours de l'exercice a été directement reliée au mandat qui lui est confié de surveiller le système monétaire international ainsi que les politiques économique, financière et de change de ses pays membres.

Le Conseil d'administration a procédé aux évaluations semestrielles approfondies des *perspectives de l'économie mondiale* et de la *stabilité financière dans le monde*,

en août 2003 et en mars 2004. Constatant, en mars, que la reprise s'était renforcée et propagée, les administrateurs ont admis que les efforts de politique devaient privilégier les mesures à moyen terme susceptibles de pérenniser la croissance tout en rétablissant la marge de manœuvre pour riposter à d'éventuels chocs futurs. Ils ont souligné que la gestion de la transition vers des taux d'intérêt plus élevés constituait un défi majeur. Le Conseil est aussi convenu que la relative accalmie des marchés matures et émergents offrait une occasion de centrer l'élaboration des politiques sur les réformes structurelles.

Le FMI a achevé les *consultations au titre de l'article IV* avec 115 pays membres. Il a continué à privilégier la surveillance du secteur financier. Dans le cadre du *programme d'évaluation du secteur financier* (PESF) lancé en 1999 avec la Banque mondiale, plus d'une centaine de pays se sont soumis à une évaluation ou s'y sont formellement engagés; à ce jour, 58 évaluations ont été menées à bien. L'action conduite par le FMI dans le cadre du PESF en 2003 en Allemagne et au Japon a contribué au débat interne sur la réforme du secteur financier. De profondes réformes émanant des évaluations réalisées dans le cadre du PESF sont en cours dans plusieurs pays en développement, notamment en Tanzanie et en Tunisie. En outre, à la fin d'avril 2004, 524 rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) avaient été établis, pour 106 pays, couvrant les douze domaines concernés.

## Prévention et résolution des crises

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration et les services du FMI ont pris de nouvelles mesures destinées à accroître l'efficacité de la surveillance.

Le FMI a affiné ses outils d'analyse — de *viabilité de la dette* et des *bilans*, notamment — et achevé la rédaction du projet de directives sur les *indicateurs de solidité financière*.

À l'issue du programme pilote de 12 mois conduit par le FMI et la Banque mondiale, en octobre 2003, sur l'évaluation des dispositifs et pratiques de *lutte contre le blanchiment de capitaux/financement du terrorisme* (LBC/FT), le Conseil d'administration a décidé d'inclure cette activité à tous les rapports liés au programme d'évaluation du secteur financier et des centres financiers offshore (CFO). Le Conseil a entériné les 40 + 8 recommandations du Groupe d'action financière internationale pour en faire le nouveau schéma élargi devant guider les évaluations des dispositifs et pratiques LBC/FT.

Le Conseil a également examiné le *programme d'évaluation des CFO*. À ce jour, 41 des 44 entités contactées par le FMI ont fait l'objet d'évaluations préliminaires.

Eu égard à l'importance que revêtent des *données de qualité pour la mission de surveillance*, le Conseil a

élargi, durant l'exercice 2004, avec effet à compter de janvier 2005, les catégories de données que les pays membres sont tenus de fournir au FMI en vertu des dispositions de l'article VIII, section 5, et a établi un cadre de procédures pour veiller à leur respect.

En marge du travail accompli sur les outils de prévention des crises, le FMI s'est employé à rechercher les moyens de résoudre de manière plus ordonnée les crises qui éclatent. Sous l'impulsion du FMI, le nombre de pays émergents qui insèrent désormais des **clauses d'action collective** (CAC) dans leurs émissions obligataires souveraines régies par le droit de l'État de New York — ce qui n'était pas la norme auparavant — a augmenté (18, fin avril 2004). Les émissions obligataires souveraines comportant des CAC représentaient plus de 70 % du volume total d'obligations souveraines émises au second semestre de 2003 et au début de 2004.

### Politiques et mécanismes de financement

Pour mieux répondre aux besoins en constante évolution des pays membres, le FMI a apporté quelques aménagements à sa politique et à ses mécanismes de financement, ainsi qu'à la conception de plusieurs programmes et conditions de politique générale que les pays emprunteurs sont censés respecter.

Les **lignes de crédit préventives** du FMI — créées en 1999 pour servir, le cas échéant, de ligne de défense pour les pays vulnérables aux effets de contagion, avec des paramètres fondamentaux au demeurant sains — ont expiré, sans avoir été activées, le 30 novembre 2003. Depuis lors, le FMI envisage de transformer les accords de précaution en instrument de prévention des crises.

Le FMI a revu le cadre de sa politique de financement de montants excédant les limites normales («**accès exceptionnel**»).

Sur recommandation de son Bureau indépendant d'évaluation, le FMI a décidé de procéder à des **évaluations a posteriori des programmes appuyés par ses ressources**.

Le **Bureau indépendant d'évaluation** a publié deux rapports — l'un sur le rôle du FMI dans les crises du compte de capital du Brésil, de la Corée et de l'Indonésie, et l'autre sur l'ajustement budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI. Il ressort du second rapport que certaines critiques récurrentes — notamment que le FMI applique une formule «passe-partout» rigide, qui provoque une réduction des dépenses sociales — sont sans fondement.

### Aide aux pays à faible revenu

L'objectif premier de l'action du FMI dans les pays à faible revenu est de réduire sensiblement et durablement la pauvreté, conformément aux objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire (ODM). Le FMI, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et guidé par les politiques exposées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté des pays à faible revenu, offre à ces derniers des conseils de politique, de l'assistance technique, et leur accorde des prêts concessionnels au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ainsi que des dons dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Au cours de l'exercice, 36 pays ont obtenu des décaissements pour un montant total de 865 millions de DTS (1,3 milliard de dollars EU) dans le cadre d'**accords au titre de la FRPC**. Dix nouveaux accords FRPC, correspondant à des engagements de crédits du FMI d'un montant total de 955 millions de DTS (1,4 milliard de dollars EU), ont été approuvés. Au 30 avril 2004, les 36 programmes d'ajustement et de réforme des pays membres appuyés par la FRPC représentaient au total 4,4 milliards de DTS d'engagements (6,4 milliards de dollars EU).

Au 30 avril 2004, le FMI avait engagé un montant de 1,8 milliard de DTS (2,6 milliards de dollars EU) sous forme de dons et décaissé 1,2 milliard de DTS (1,7 milliard de dollars EU) au titre de l'**assistance PPTE**. Fin avril, 27 pays avaient atteint leur **point de décision** dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, tandis que l'Éthiopie, le Guyana, le Nicaragua, le Niger et le Sénégal étaient parvenus au **point d'achèvement**, portant à 13 le nombre de pays ayant atteint ce stade.

Le FMI et la Banque mondiale ont collaboré à l'élaboration du premier **Rapport de suivi, à l'échelle mondiale, des politiques et actions mises en œuvre pour atteindre les ODM et des réalisations connexes**, qui a été examiné par le Comité du développement, organe conjoint FMI/Banque mondiale, en avril 2004.



Un écolier devant l'échoppe de ses parents à Aksum, en Éthiopie, l'un des cinq pays à faible revenu ayant atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE au cours de l'exercice 2004.



Des investisseurs attentifs à l'évolution des cours de la bourse. Les Philippines ont intégré des clauses d'action collective, préconisées par le FMI pour faciliter la résolution des crises, à leurs émissions obligataires souveraines relevant du droit de l'État de New York.

En mars 2004, le Conseil d'administration du FMI a examiné les avantages de la bonification du taux de commission applicable à l'**aide d'urgence** aux pays admis à bénéficier des ressources de la FRPC qui sont victimes de catastrophes naturelles et a demandé aux services du FMI de préparer des propositions concrètes à cet effet.

Face à la crainte que nombre de pays à faible revenu ne puissent atteindre les ODM sans une augmentation de l'aide extérieure, les services du FMI et de la Banque mondiale ont proposé un **cadre de viabilité de la dette** pour guider les décisions de ces pays comme les décisions de financement et d'octroi de dons des créanciers et donateurs officiels.

Afin de rendre l'aide plus prévisible et en accroître l'efficacité, le FMI travaille à l'**harmonisation des interventions des donateurs** avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les banques multilatérales de développement.

## Commerce

Quelques mois après l'enlisement des **négociations commerciales du cycle de Doha** à Cancún en septembre 2003, le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale ont adressé une lettre conjointe aux chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'aux ministres des finances et du commerce. Ils ont souligné qu'il était impératif de mener à bien ce cycle de négociations et qu'il importait en particulier de libéraliser les échanges agricoles et de faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'application des règles commerciales auxquelles les pays pauvres n'étaient parfois pas en mesure de se conformer.

En avril 2004, le Conseil d'administration a entériné un nouvel instrument de financement, le **mécanisme d'intégration commerciale**, qui permettra au FMI d'aider les pays en proie à des difficultés passagères de balance des paiements découlant de mesures de libéralisation du commerce prises par d'autres pays.

Le FMI a aussi fourni une **assistance technique** à un certain nombre de pays, en matière de réforme des administrations douanière et fiscale; le FMI a collaboré, avec d'autres institutions et donateurs, à la mise en place du cadre intégré d'assistance technique pour le commerce, afin de promouvoir l'intégration des réformes commerciales aux stratégies nationales de lutte contre la

pauvreté; il a identifié les facteurs de risque et aidé les autorités à comprendre le bien-fondé de l'intégration internationale et a étudié l'impact des réformes commerciales sur les pays membres.

## Assistance technique et formation

Le FMI apporte une assistance technique aux pays membres et offre des actions de formation à leurs cadres, tant au siège à Washington que dans les centres régionaux.

Le **volume de l'assistance technique** fournie par le FMI au cours de l'exercice 2004 a augmenté, passant à 367 années-personnes, contre 356 l'exercice précédent. L'Afrique subsaharienne en est restée la principale bénéficiaire, encore que l'assistance technique en faveur de la région Asie-Pacifique ait augmenté, en partie en raison de l'aide apportée à des pays sortant d'un conflit comme le Cambodge et le Timor-Leste, et de l'aide accrue fournie à la Chine, à l'Indonésie et à la Mongolie. Un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale ont bénéficié d'une assistance technique liée à la préparation de leur entrée dans l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004.

En mai 2003, le FMI a ouvert un deuxième **Centre régional d'assistance technique** en Afrique. L'AFRITAC-Ouest, situé à Bamako (Mali), dessert les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

L'assistance technique offerte par le FMI durant l'exercice 2004 a été couverte à hauteur de 29 % par des **financements extérieurs**.

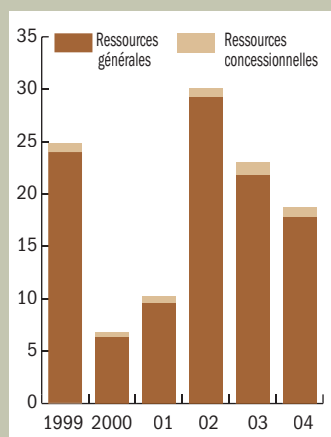
## Gouvernance, coopération et transparence

Dans le communiqué publié lors des réunions du FMI et de la Banque mondiale tenues en avril 2004, le Comité monétaire et financier international (CMFI) a appelé à la poursuite des efforts visant à renforcer la participation effective des pays en développement au processus de décision du FMI et a invité le Conseil d'administration à continuer son travail sur **les quotes-parts, la voix et la représentation** des pays. Le Comité du développement a diffusé un projet de feuille de route sur les procédures et les étapes à venir.

Le Conseil a aussi procédé à la revue de la politique du FMI en matière de **transparence**. Le nombre de rapports sur la situation des pays, établis à l'issue des consultations au titre de l'article IV, qui sont rendus publics a augmenté

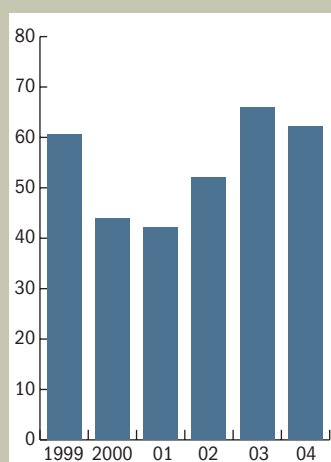
## Prêts ordinaires et concessionnels (décaissements)

(Milliards de DTS par exercice)



## Encours des crédits du FMI<sup>1</sup>

(Milliards de DTS, fin d'exercice)



<sup>1</sup>Non compris les prêts concessionnels.

durant l'exercice 2004 — près des trois quarts des pays membres ayant consenti à la publication d'au moins un rapport — et presque tous les documents dans lesquels les autorités exposaient leurs intentions en matière de politique économique et financière ont été publiés. Pour accroître davantage la transparence, le Conseil a adopté une politique prévoyant la publication de tous les rapports afférents à l'utilisation des ressources du FMI et au suivi postprogramme, ainsi que des rapports de consultations au titre de l'article IV, bien que cette publication reste soumise au consentement des pays concernés.

### Opérations financières

L'amélioration des conditions économiques générales et la capacité de résistance accrue de nombre d'économies de marché émergentes se sont traduites par une baisse de la demande de financements du FMI.

Les **nouveaux engagements** au titre des mécanismes de financement ordinaires du FMI sont tombés de 29,4 milliards de DTS (42,7 milliards de dollars EU) pour l'exercice 2003 à 14,5 milliards de DTS (21,1 milliards de dollars EU) pour 2004. L'Argentine et le Brésil ont représenté à eux seuls plus de 90 % du total des nouveaux engagements. Le FMI a aussi approuvé ou augmenté le montant des crédits prévus dans les accords de confirmation conclus avec le Guatemala, le Paraguay, la République Dominicaine et l'Ukraine, tandis que le Burundi a bénéficié d'un montant de 9,6 millions de DTS (13,9 millions de dollars EU) au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit (pour plus de précisions sur les prêts aux pays à faible revenu, voir ci-dessus).

L'**encours des crédits** du FMI a atteint le niveau record de 70 milliards de DTS (101,6 milliards de dollars EU) en septembre 2003, avant de retomber à 62,2 milliards de DTS (90,3 milliards de dollars EU) à la fin de l'exercice, soit 3,5 milliards de DTS (5,1 milliards de dollars EU) de moins que l'année précédente, surtout en raison d'importants remboursements nets du Brésil et, dans une moindre mesure, de la Russie et de la Turquie.

La **capacité d'engagement à terme** — qui correspond au volume de ressources disponible pour de nouveaux prêts sur les 12 mois à venir (lequel est fonction des quotes-parts) et qui constitue le principal critère d'appréciation de la liquidité du FMI ou de sa capacité de prêt — est tombée à 58 milliards de DTS (84 milliards de dollars EU) fin avril 2004, contre 61 milliards de

DTS (89 milliards de dollars) un an auparavant, en raison surtout du niveau élevé des engagements en faveur de l'Argentine et du Brésil.

### Ressources humaines, organisation et administration

Plusieurs changements sont intervenus au sein de la **direction générale**. Le Directeur général, Horst Köhler, a remis sa démission en mars 2004 pour accepter la candidature à la présidence de l'Allemagne, poste auquel il a été élu en mai. Rodrigo de Rato lui a succédé en juin 2004, après avoir été Ministre de l'économie et Vice-Président du gouvernement espagnol, chargé des affaires économiques, de 2000 à 2004. Eduardo Aninat, Directeur général adjoint, a quitté le FMI en juin 2003, et Shigetsugu Sugisaki, Directeur général adjoint également, a fait valoir ses droits à la retraite en janvier 2004. Agustín Carstens, ancien Vice-Ministre des finances du Mexique, a succédé à M. Aninat, et Takatoshi Kato, qui a occupé de hautes fonctions au gouvernement, dans les affaires et dans les milieux universitaires au Japon, a remplacé M. Sugisaki. Raghuram G. Rajan, professeur de finances à l'université de Chicago, a succédé à Kenneth Rogoff comme Conseiller économique et Directeur du Département des études en octobre 2003.

Des changements sont aussi intervenus au niveau des **départements**. Le Département Europe II, créé en 1992 pour couvrir les 15 pays de l'ex-URSS a été supprimé, les pays qui relevaient de ce département ayant été répartis entre le Département Europe et le Département Moyen-Orient et Asie centrale. Le Département Afrique a été réorganisé pour en accroître l'efficacité.

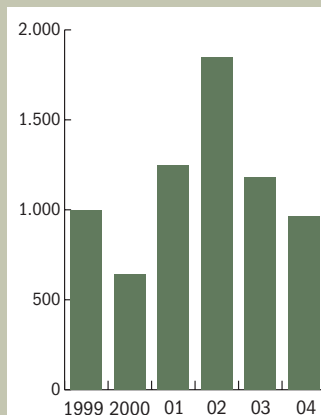
Les **dépenses administratives** nettes de l'exercice 2004 s'élevaient à 747,6 millions de dollars EU, en hausse de 3,8 % par rapport aux dépenses totales de l'exercice précédent. Toutefois, cette augmentation est la plus faible depuis l'exercice 1997 et les dépenses sont restées bien en deçà des limites du budget. Les gains d'efficacité, ainsi que les frais de personnel et de voyage moins élevés et le niveau de remboursement plus élevé que prévu, ont contribué à contenir les dépenses en dessous des niveaux initialement prévus; en outre, les crédits pour imprévus n'ont pas été utilisés. Le FMI a poursuivi la modernisation de ses procédures budgétaires internes.



Horst Köhler, alors Directeur général du FMI, en visite à Madagascar en juillet 2003. M. Köhler a remis sa démission en mars 2004 pour accepter la candidature à la présidence de l'Allemagne.

### FRPC : nouveaux engagements<sup>1</sup>

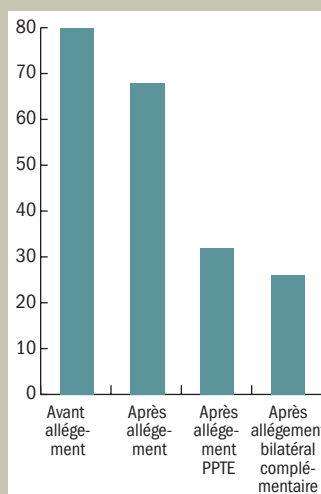
(Millions de DTS par exercice)



<sup>1</sup>Comprend les augmentations moins la réduction approuvée.

### PPTe : réduction de la dette<sup>1</sup>

(Milliards de dollars EU, en valeur actuelle nette de 2003)



<sup>1</sup>Pour les 27 pays qui ont atteint leur point de décision au 30 avril 2004.

# Message du Directeur général

Bien que l'honneur me revienne d'apposer ma signature sur ce rapport annuel, les activités de l'exercice écoulé qui y sont décrites ont été dirigées par Horst Köhler, qui a présidé le Conseil d'administration de mai 2000 à mars 2004, puis par Anne O. Krueger, Première Directrice générale adjointe, qui a assumé l'intérim, jusqu'à ma prise de fonctions en juin dernier. Le mérite de la conduite de l'action du FMI durant l'exercice 2004 leur revient.

J'entame mon mandat à un moment qui coïncide avec le 60<sup>e</sup> anniversaire du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Les multiples jalons posés par le FMI tout au long de son histoire constituent, à mes yeux, autant de sources d'inspiration et d'enseignement pour l'avenir. Que mon regard soit rétrospectif ou prospectif, je constate que la mission essentielle du FMI est de promouvoir la stabilité économique et financière et de veiller à créer les conditions d'une croissance durable dans le monde. C'est bien là la vocation première de l'institution, qui n'est que plus pertinente, face aux défis auxquels les pays membres sont confrontés en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, comme ce fut le cas à la fin de la seconde guerre mondiale.

Mais le FMI ne peut plus promouvoir cette stabilité économique et financière comme il le faisait en 1944, car la situation du monde a considérablement évolué. Ces der-

nières années, il a adapté nombre de ses outils et s'est doté de nouveaux instruments de surveillance, de financement et d'assistance technique, pour consolider son action en matière de prévention et de résolution des crises, ainsi que pour contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu.



J'ai la conviction que ces initiatives ont continué à porter leurs fruits durant l'exercice 2004 : la reprise de l'économie mondiale a gagné en puissance et s'est étendue, après avoir un peu marqué le pas, tandis que l'inflation est sous contrôle. Dans un certain nombre de pays à faible revenu qui ont réalisé des progrès dans la maîtrise de l'inflation, dans la mise en place de mécanismes renforcés de contrôle des finances publiques et dans l'application des réformes, les résultats économiques se sont considérablement

améliorés, ce qui a été bénéfique à leurs populations démunies. En effet, l'Afrique a enregistré les taux de change les plus élevés depuis le milieu des années 90. Le système financier international continue de faire preuve d'une résistance remarquable après les chocs des dernières années — notamment l'effondrement des marchés boursiers, les attentats terroristes du 11 septembre, la guerre en Iraq — et je suis persuadé que ceci est dû, pour partie, au renforcement des mesures de sauvegarde et aux réformes judiciaires mises en œuvre durant la décennie écoulée.

L'exercice a été marqué par la consolidation de nombres d'initiatives récentes du FMI. L'une des plus importantes a visé à promouvoir une plus grande transparence des politiques et de l'évolution économique mondiale. Durant cette période, le FMI a publié plus d'informations, en termes quantitatifs et qualitatifs, sur ses activités et sur les économies des pays membres qu'auparavant : les trois quarts des rapports établis par les services du FMI sur les pays ont été rendus publics, de même que la quasi-totalité des documents de politique générale. Le renforcement de la transparence favorise la responsabilisation et permet aux marchés de mieux évaluer les risques. En matière de surveillance, le FMI a contribué à des bilans de santé approfondis des



secteurs financiers dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) lancé en 1999. Il a aussi affiné quelques-uns de ses outils novateurs — l'analyse de viabilité de la dette et l'analyse des bilans — pour être à même d'évaluer avec plus de précision les vulnérabilités et les risques auxquels sont exposés pays et régions.

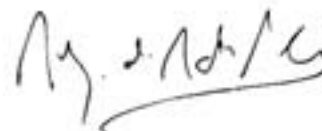
Une économie de marché dynamique à l'échelle planétaire sera confrontée de temps à autre à des crises, et le rôle du FMI sera alors de venir en aide aux pays touchés, en leur apportant conseils et concours financiers pour amortir l'impact des crises, en réduire la durée et rétablir la stabilité et la croissance. Au cours de l'exercice, le FMI a pris de nouvelles mesures qui lui permettront de contribuer plus efficacement à la résolution des crises, notamment en préconisant l'insertion de clauses d'action collective dans les émissions obligataires souveraines et en précisant les politiques d'accès exceptionnel à ses ressources en cas de crise du compte de capital. Les programmes appuyés par le FMI traduisent de plus en plus l'esprit des directives visant à rationaliser la conditionnalité, émises en 2002. L'une des leçons de ces dernières années est que le FMI doit pouvoir opposer une «fin de non-recevoir» aux emprunteurs potentiels, de manière sélective, peut-être plus

ferme et surtout plus prévisible que par le passé. Il faut sans doute réfléchir aux moyens de lier plus explicitement l'accès aux ressources du FMI aux efforts déployés par les pays avant la crise et, peut-être, à leur coopération au processus de surveillance et à la façon dont ils observent les normes et codes de la finance internationale. Les lignes de crédit préventives, qui ont expiré au cours de l'exercice, constituaient un pas dans cette direction, et la question de l'utilisation éventuelle d'accords de précaution pour les remplacer figure sur notre programme de travail.

L'un des autres axes de réflexion a porté, durant l'exercice écoulé, sur l'examen du rôle du FMI dans la guerre engagée contre la pauvreté dans les pays à faible revenu. Les objectifs de développement pour le Millénaire (OMD) fixent des buts précis aux pays à faible revenu et à leurs partenaires de la communauté internationale. L'approche consistant à promouvoir l'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), appuyée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, se conjugue à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), lancée comme elle en 1999, pour définir la stratégie fondamentale de lutte contre la pauvreté des institutions de Bretton Woods. Je suis convaincu,

pour ma part, que cette démarche est la bonne, et elle a d'ailleurs continué à porter ses fruits au cours de l'exercice 2004. Il n'empêche que, comme l'indique l'édition de juin 2004 du *Rapport de suivi mondial*, il subsiste des obstacles majeurs à la réalisation des ODM. Il est particulièrement important pour les pays en développement que les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, entamées en 2001, soient menées à bon terme, mais c'est également un impératif pour tous les pays.

C'est avec fierté que j'aborde mon mandat à la tête d'une institution qui a pour tradition bien établie d'offrir un forum de coopération à la communauté internationale, de servir de laboratoire de recherche et d'expérimentation et d'affiner sans cesse ses outils pour répondre aux besoins d'un environnement mondial en mutation perpétuelle. Je reste persuadé que ces idéaux continueront de guider l'action du FMI.



**Rodrigo de Rato**  
*Directeur général et Président  
du Conseil d'administration*

## Directeurs généraux adjoints

Au 30 avril 2004



**Anne O. Krueger**  
*Première Directrice  
générale adjointe*



**Agustín Carstens**  
*Directeur général adjoint*



**Takatoshi Kato**  
*Directeur général adjoint*

# Conseil d'administration

Au 30 avril 2004



États-Unis

Nancy P. Jacklin  
*Meg Lundsager*



Japon

Ken Yagi  
*Michio Kitahara*



Allemagne

Karlheinz Bischofberger  
*Gert Meissner*



France

Pierre Duquesne  
*Sébastien Boitreaud*



Royaume-Uni

Tom Scholar  
*Martin A. Brooke*



Autriche, Bélarus,  
Belgique, Hongrie,  
Kazakhstan,  
Luxembourg,  
République slovaque,  
République tchèque,  
Slovénie, Turquie

Willy Kiekens  
*Johann Prader*



Arménie,  
Bosnie-Herzégovine,  
Bulgarie, Chypre,  
Croatie, Géorgie,  
Israël, ex-République  
yougoslave de  
Macédoine, Moldova,  
Pays-Bas, Roumanie,  
Ukraine

Jeroen Kremers  
*Yuriy G. Yakusha*



Costa Rica,  
El Salvador, Espagne,  
Guatemala, Honduras,  
Mexique, Nicaragua,  
Venezuela

Luis Martí  
*Moises Schwartz*



Albanie, Grèce,  
Italie, Malte,  
Portugal,  
Saint-Marin,  
Timor-Leste

Pier Carlo Padoan  
*Harilaos Vittas*



Antigua-et-Barbuda,  
Bahamas, Barbade,  
Belize, Canada,  
Dominique, Grenade,  
Irlande, Jamaïque,  
Saint-Kitts-et-Nevis,  
Saint-Vincent-et-  
les Grenadines,  
Sainte-Lucie

Ian E. Bennett  
*Charles X. O'Loghlin*



Danemark, Estonie,  
Finlande, Islande,  
Lettonie, Lituanie,  
Norvège, Suède

Jon A. Solheim  
*Benny Andersen*



Australie, Corée,  
États fédérés  
de Micronésie,  
Îles Marshall,  
Îles Salomon, Kiribati,  
Mongolie, Nouvelle-  
Zélande, Palaos,  
Papouasie-Nouvelle-  
Guinée, Philippines,  
Samoa, Seychelles,  
Vanuatu

Michael J. Callaghan  
*Michael H. Reddell*



Arabie Saoudite

Sulaiman M. Al-Turki  
*Abdallah S. Alazzaz*



Brunéi Darussalam,  
Cambodge, Fidji,  
Indonésie, Malaisie,  
Myanmar, Népal,  
République  
démocratique  
populaire lao,  
Singapour,  
Thaïlande, Tonga,  
Vietnam

Sri Mulyani Indrawati  
*Ismail Alowi*



Afrique du Sud,  
Angola, Botswana,  
Burundi, Érythrée,  
Éthiopie, Gambie,  
Kenya, Lesotho,  
Malawi, Mozambique,  
Namibie, Nigéria,  
Ouganda, Sierra  
Leone, Soudan,  
Swaziland, Tanzanie,  
Zambie

Ismaila Usman  
*Peter J. Ngumbullu*



Bahreïn, Égypte,  
Émirats arabes unis,  
Iraq, Jordanie,  
Koweït, Liban,  
Libye, Maldives,  
Oman, Qatar,  
République arabe  
syrienne, Yémen

A. Shakour Shaalan  
*Oussama T. Kanaan*



Chine

WANG Xiaoyi  
*GE Huayong*



Azerbaïdjan,  
Ouzbékistan, Pologne,  
République kirghize,  
Serbie-et-Monténégro,  
Suisse, Tadjikistan,  
Turkménistan

Fritz Zurbrugg  
*Wieslaw Szczuka*



Fédération de Russie

Alexei V. Mojine  
*Andreï Louchine*



Afghanistan,  
Algérie, Ghana,  
République  
islamique d'Iran,  
Maroc, Pakistan,  
Tunisie

Abbas Mirakhor  
*Mohammed Dairi*



Bésil, Colombie,  
Équateur, Guyana,  
Haïti, Panama,  
République  
Dominicaine,  
Suriname,  
Trinité-et-Tobago

Murilo Portugal  
*Roberto Steiner*



Bangladesh,  
Bhoutan, Inde,  
Sri Lanka

B.P. Misra  
*R.A. Jayatissa*



Argentine, Bolivie,  
Chili, Paraguay,  
Pérou, Uruguay

Guillermo Le Fort  
*Héctor Torres*



Béning, Burkina Faso,  
Cameroun, Cap-Vert,  
Comores, Rép. du Congo,  
Rép. dém. du Congo,  
Côte d'Ivoire, Djibouti,  
Gabon, Guinée,  
Guinée-Bissau,  
Guinée équatoriale,  
Madagascar, Mali,  
Maurice, Mauritanie, Niger,  
République Centrafricaine,  
Rwanda, São Tomé-et-  
Príncipe, Sénégal,  
Tchad, Togo

Damian Ondo Mañe  
*Laurean W. Rutayisire*

Note : Les noms des administrateurs suppléants sont en italiques.

# Cadres de direction

Au 30 avril 2004

Gerd Häusler, Conseiller  
Raghuram G. Rajan, Conseiller économique

## Départements géographiques

Abdoulaye Bio-Tchané  
Directeur, Département Afrique

David Burton  
Directeur, Département Asie et Pacifique

Michael C. Deppler  
Directeur, Département Europe<sup>1</sup>

Anoop Singh  
Directeur, Département Hémisphère occidental

Mohsin S. Khan  
Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale<sup>1</sup>

## Départements fonctionnels et services spéciaux

Mark Allen  
Directeur, Département de l'élaboration  
et de l'examen des politiques

Raghuram G. Rajan  
Directeur, Département des études

Teresa M. Ter-Minassian  
Directrice, Département des finances publiques

Eduard Brau  
Directeur, Département financier

Leslie Lipschitz  
Directeur, Institut du FMI

François P. Gianviti  
Conseiller juridique, Département juridique

Gerd Häusler  
Directeur, Département des marchés de capitaux internationaux

Carol S. Carson<sup>2</sup>  
Directrice, Département des statistiques

Stefan Ingves  
Directeur, Département des systèmes monétaires  
et financiers

<sup>1</sup>Les Départements Europe I, Europe II et Moyen-Orient ont été réorganisés le 1<sup>er</sup> novembre 2003 pour former le Département Europe et le Département Moyen-Orient et Asie centrale.

## Information et liaison

Thomas C. Dawson II  
Directeur, Département des relations extérieures

Hiroyuki Hino  
Directeur, Bureau régional Asie et Pacifique

Flemming Larsen  
Directeur, Bureaux européens

Reinhard Munzberg  
Directeur et représentant spécial auprès de l'ONU,  
Bureau auprès des Nations Unies

## Services de soutien

Margaret R. Kelly<sup>3</sup>  
Directrice, Département des ressources humaines

Shailendra J. Anjaria  
Secrétaire, Département du Secrétariat

Brian C. Stuart  
Directeur, Département de la technologie  
et des services généraux

## Bureaux

Barry Potter  
Directeur, Bureau du budget et de la planification

Claire Liuksila  
Directrice, Bureau de la gestion de l'assistance technique

Alain Coune  
Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

Montek Singh Ahluwalia  
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

---

Jeanette Morrison  
Chef de la Division de rédaction et de publication,  
Département des relations extérieures

<sup>2</sup>Robert Edwards a succédé à Carol Carson au poste de Directeur du Département des statistiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

<sup>3</sup>Jorge Márquez-Ruarte a succédé à Margaret Kelly en tant que Directeur des ressources humaines à compter du 5 juillet 2004.

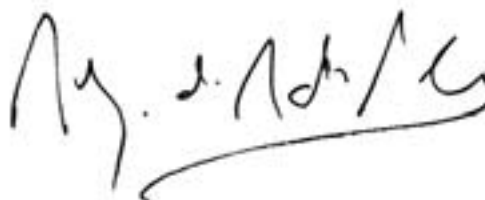
# Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs

Le 27 août 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2004. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2005, lesquels sont présentés à la section 8. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2004 sont présentés à l'appendice IX.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. de Rato', with a long horizontal flourish extending to the right.

**Rodrigo de Rato**

*Directeur général et Président du Conseil d'administration*

# Table des matières

<b>1. La mission de surveillance du FMI : promouvoir la croissance et la stabilité</b>	<b>3</b>
Surveillance bilatérale	3
Surveillance multilatérale	4
<i>Perspectives de l'économie mondiale • Rapport sur la stabilité financière dans le monde</i>	
Surveillance régionale	17
<i>Politiques mises en œuvre dans la zone euro • Adoption de l'euro par les pays d'Europe centrale • Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale</i>	
Réformes structurelles et croissance	23
<b>2. Renforcement du système financier international</b>	<b>25</b>
Amélioration du cadre et du contenu de la surveillance	25
Renforcement des outils d'analyse	27
<i>Analyses de la viabilité de la dette • L'approche par les bilans • Investissement public et politique budgétaire</i>	
Questions systémiques	29
Stabilité du secteur financier	30
<i>Programme d'évaluation du secteur financier • Indicateurs de solidité financière • Évaluation des centres financiers offshore • Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)</i>	
Transmission de données au FMI et diffusion publique	33
<i>Initiatives de normalisation des données • Cadre légal de communication des données • Communication des données aux fins de la surveillance</i>	
Résolution des crises	36
<i>Clauses d'action collective • Questions connexes</i>	
<b>3. Réforme des politiques et des modalités de prêt</b>	<b>39</b>
Facilités et politiques de financement	39
<i>Examen des lignes de crédit préventives • Examen de la politique d'accès exceptionnel • Examen de la facilité de financement compensatoire • Soutien aux ajustements de balance des paiements liés au commerce</i>	
Conception des programmes et conditionnalité	46
<i>Enseignements de la crise argentine • Rapports du BIE • Examen de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale</i>	
<b>4. Lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu</b>	<b>51</b>
Le processus DSRP et l'aide au développement	52
Le rôle du FMI à moyen terme	54
L'initiative en faveur des PPTE	55
La viabilité de la dette des pays à faible revenu	56
Les objectifs de développement pour le Millénaire	56
Le cycle de négociations de Doha et les questions commerciales connexes	58

<b>5. Assistance technique et formation</b>	<b>61</b>
Financement extérieur	62
Bilan de l'assistance technique de l'exercice 2004	63
Évaluation de l'assistance technique	64
Évaluation par le Conseil d'administration	65
Institut du FMI	67
<b>6. Gouvernance, coopération et transparence</b>	<b>69</b>
Gouvernance du FMI	69
Représentation et voix des États membres	71
Transparence du FMI et de ses États membres	72
<b>7. Opérations et politiques financières</b>	<b>77</b>
Opérations de financement ordinaire	77
<i>Prêts • Ressources et liquidité</i>	
Opérations de financement concessionnel	80
<i>Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance</i>	
• <i>Initiative PPTE renforcée • Financement de l'initiative PPTE et des bonifications de la FRPC • Placement des ressources de la FRPC, du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et du compte de versements spécial</i>	
• <i>Aide d'urgence après un conflit</i>	
Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges	85
Gestion du risque financier et encaisses de précaution	86
Quotes-parts	87
Droits de tirage spéciaux	88
Évaluation des diligences	90
Impayés envers le FMI	91
<b>8. Budget, ressources humaines et organisation</b>	<b>93</b>
Budget administratif et budget d'équipement	93
Ressources humaines	97
Organisation	100
<b>Appendices</b>	<b>105</b>
I Réserves internationales	111
II Opérations et transactions financières	115
III Principales décisions du Conseil d'administration	133
IV Relations du FMI avec les autres organisations internationales	141
V Communications extérieures	145
VI Communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement	149
VII Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2004	159
VIII Changements dans la composition du Conseil d'administration	163
IX États financiers, 30 avril 2004	165
<b>Abréviations</b>	<b>228</b>

## Table des matières

### Encadrés

1.1 La surveillance du FMI : une activité multiforme	4	4.1 Initiative en faveur des PPTE : état d'avancement à la fin d'avril 2004	56
1.2 Tendances marquantes de l'évolution économique et financière, mai 2003-avril 2004	8	5.1 Domaines d'assistance technique, exercices 2002-04	63
2.1 L'approche axée sur l'analyse des bilans	28	5.2 Assistance technique : sources et prestations, exercices 2000-04	64
2.2 Programme pilote d'évaluation LBC/FT	33	5.3 Ventilation de l'assistance technique, exercice 2004	65
2.3 Révision du cadre de communication des données au FMI	34	5.4 Programme d'évaluation de l'assistance technique (AT), exercices 2005-07	65
2.4 Initiatives de normalisation des données et RONC	35	5.5 Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 2000-04	68
3.1 Le mécanisme d'intégration commerciale	46	5.6 Programmes de formation des instituts du FMI	68
3.2 Évaluations du BIE : thèmes communs	47	7.1 Prêts ordinaires approuvés au cours de l'exercice 2004	78
4.1 Comment fonctionne l'initiative en faveur des PPTE	55	7.2 Report des rachats anticipés au cours de l'exercice 2004	79
4.2 Deuxième conférence régionale sur les stratégies de réduction de la pauvreté	58	7.3 Prêts approuvés au titre de la FRPC au cours de l'exercice 2004	82
5.1 L'assistance technique régionale en Afrique	62	7.4 Situation des engagements du FMI au titre de l'initiative PPTE	83
5.2 Système de sélection des projets	62	7.5 Contributions à la bonification de l'aide d'urgence après un conflit	85
5.3 Nouveaux sous-comptes pour l'assistance technique	63	7.6 Transferts de DTS	89
6.1 Le principe du consensus à l'œuvre	70	7.7 Arriérés envers le FMI de pays ayant des obligations impayées depuis au moins six mois, par type d'obligation et durée	92
6.2 Principaux éléments de la politique de publication du FMI	73	8.1 Budgets administratifs, exercices 2002-05	95
6.3 Publication de l'ordre du jour hebdomadaire du Conseil d'administration	75	8.2 Ventilation des cadres du FMI par région et par nationalité	97
7.1 Le mécanisme de financement du FMI	78	8.3 Grille des traitements	98
7.2 Différence entre la présomption et l'obligation de rachat	79	8.4 Ventilation du personnel par sexe	99
7.3 Mécanismes d'emprunt du FMI	80	8.5 Ventilation du personnel par pays en développement et industrialisés	100
7.4 Programmes de transactions financières	80		
7.5 La capacité d'engagement à terme : un indicateur de la capacité de prêt	81		
7.6 Financement à moyen terme des opérations de la FRPC	84		
7.7 Douzième et treizième révisions générales des quotes-parts	87		
7.8 Valeur et taux du DTS	88		
7.9 Politique d'évaluation des diligences : aperçu général	90		
8.1 Nouveau bâtiment du siège	96		
8.2 Représentants résidents	102		

### Graphiques

1.1 Croissance du PIB réel mondial et volume du commerce mondial (biens et services)	8
1.2 Évolution des marchés boursiers	9
1.3 Écarts de rendement des dettes souveraines	9
5.1 Assistance technique par région, exercice 2004	63
5.2 Assistance technique par département, exercice 2004	64
7.1 Capacité d'engagement à terme (à un an), 1994-avril 2004	81
8.1 Répartition des ressources par domaine d'activité (projections pour l'exercice 2005)	96
8.2 Fonds monétaire international : organigramme	101

### Tableaux

1.1 Consultations au titre de l'article IV achevées durant l'exercice 2004	5
2.1 Indicateurs de solidité financière essentiels et recommandés	31
3.1 Facilités et mécanismes de financement du FMI	40

L'exercice financier du FMI va du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril.

L'unité de compte du FMI est le DTS; les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2004, 1 dollar était égal à 0,68879 DTS et 1 DTS à 1,45183 dollar (au 30 avril 2003, ces taux étaient de 0,722589 DTS et de 1,38391 dollar, respectivement).

Les symboles et conventions ci-après sont utilisés dans ce rapport :

- indique que le chiffre est égal à zéro ou inférieur à la moitié de l'unité indiquée par le dernier chiffre retenu, ou que la rubrique est sans objet;
- entre des années ou des mois (par exemple 2003-04 ou janvier-juin) indique la période couverte de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois, inclusivement;
- / entre deux années (par exemple 2003/04) indique un exercice budgétaire ou financier.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL  
**2004**